



Expropriation de terrain par la commune

Par **oddelac**, le **09/02/2011** à **15:47**

Bonjour,
je suis propriétaire d'une maison de famille avec jardin
la commune où elle est située a prévu la construction de nouveaux lotissements pour laquelle
elle estime avoir besoin de la quasi totalité de mon jardin
quels sont mes recours ?
quelles démarches puis-je effectuer ?
quels sont mes moyens de defense ?
nous sommes plusieurs à être concernés
merci d'avance

Par **amajuris**, le **09/02/2011** à **16:48**

bjr,
soit l'affaire se passe de manière amiable à un prix convenu entre la commune et vous.
sinon il ne reste qu'à la commune de procéder à une expropriation pour cause d'utilité
publique avec les contraintes que la commune devra respecter. la procédure d'expropriation
est confiée à un juge de l'expropriation. l'expropriation ne pouvant avoir lieu qu'après le
versement d'une juste et préalable indemnité.
si la commune a besoin de la quasi-totalité de votre terrain, vous pouvez demander à ce que
la commune acquiert la totalité de votre votre propriété.
il convient donc d'attendre ce que va faire votre commune.
cdt

Par **oddelac**, le **11/02/2011** à **14:35**

bonjour Amatjuris

merci pour la réponse

pouvez vous m'en dire plus sur les contraintes à respecter dans la déclaration d'utilité publique ?

MERCI